

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du **24/09/2024**
Publication le **04/10/2024**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **35**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **05_300924**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de la cession
parcelle AO 430 – chemin du
Bassin 67 m² à Mr Cédric
AVENA.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Hélène JULIEN-TRIC, Monsieur Philippe AMY, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie COETTO, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Geneviève MORFIN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Madame Clémentine FARDOUX (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_05-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024



Délibération n°05_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

Par courrier du 20 Janvier 2024, M. Cédric AVENA a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AO 430 située chemin du Bassin à Aubagne, à remembrer à sa propriété cadastrée AD 498.

Après analyse de cette offre, la Commune d'Aubagne a décidé de répondre favorablement à cette demande compte tenu du peu d'intérêt représenté pour la collectivité de cette portion de parcelle. De plus, M. AVENA occupe déjà cette partie de terrain communal au titre d'une AOT dont il est bénéficiaire depuis le 12 Juillet 2006 pour un usage d'aire de retournement des véhicules.

Les services du Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques, consultés, ont évalué la valeur vénale de ce foncier au prix de 3.600 euros dans leur avis du 17 Mars 2024.

Un plan de division foncière établi par le cabinet PHIGEO en date du 17 Mai 2024 fait état du détachement de 67m² issus de la parcelle cadastrée AO 430 appartenant à la commune à remembrer à la parcelle AD 498 appartenant à M. Cédric AVENA.

Cette délibération propose donc de céder à M. Cédric AVENA une partie de la parcelle communale cadastrée AO 430 située chemin du Bassin à Aubagne d'une superficie de 67m² au prix de 3.600 euros, étant précisé que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques n°DS16139915 daté du 19 Mars 2024,

VU le plan de division foncière établi par le cabinet PHIGEO en date du 17 Mai 2024,

CONSIDERANT que compte tenu du peu d'intérêt que représente ce foncier pour la Commune, il convient d'accéder à la demande de M. Cédric AVENA et de lui céder cette partie de la parcelle communale cadastrée AO 430 située chemin du Bassin à Aubagne d'une superficie de 67m² au prix de 3.600 euros,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_05-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024



Délibération n°05_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'aliénation au profit de M. Cédric AVENA d'une partie de la parcelle communale cadastrée AO 430 située chemin du Bassin à Aubagne d'une superficie de 67m² au prix de 3.600 euros ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents annexes, auprès de l'étude de Maître PICUS, notaire à Carnoux-en-Provence (13).

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240930-300924_05-DE
Reçu le 04/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
04/10/2024

